École des Girafons
Le Bourg
24470 Champs-Romain

Tél : 05 24 12 19 38
Courriel : ecoledesgirafons@orange.fr

LIVRET D'ACCUEIL :

École des Girafons

Merci d'avoir choisi École des Girafons et bienvenue à vous, nouveaux parents et à votre enfant.

Pourquoi ce livret d'accueil ?

Ce livret est le fruit de plusieurs années de vie de l'école. Il a été entièrement revisité afin vous permettre de comprendre notre fonctionnement, de vous donner une visibilité sur nos engagements respectifs et d'être au plus proche de ce qui se vit à l'école.
Il a été réécrit, précisé et accepté par l'ensemble de l'équipe pédagogique et du Conseil d'Administration et se présente comme un document synthétisant un contrat d'engagement définissant les attentes et les devoirs de toutes les parties, un règlement intérieur précisant les accords à respecter par tou.te.s et pour toutes les parties (école, association).

Ce livret se présente en deux parties :

- **La charte d'engagement** à la vie de l'école est à **lire, remplir et signer** à l'entrée de votre enfant à École des Girafons et seront valables et conservées pour toute la scolarité de votre enfant. Pour les années suivantes, vous ne signerez que des avenants à ces chartes, si des évolutions nécessaires étaient actées.
- Tous les ans, en fin d'année scolaire, vous recevrez la partie **« dossier d'inscription »** pour l'année scolaire à venir à remplir et à signer.

Nom et Prénom de l' Enfant

. . . . . .

Modalités d'inscription

Ce livret est pour nous le **document de référence**, base commune entre toutes les parties, famille-équipe pédagogique-Conseil d'Administration, et est le socle de notre vie à l'école et de nos engagements respectifs.

C'est pourquoi, il est **à lire et à remplir attentivement et consciencieusement**. Merci de le co-signer (signatures obligatoires des deux responsables légaux). **Ce livret est à remettre au plus tard le 03 juillet avec tous les documents à fournir, nécessaires pour commencer la période d'adaptation et pour que votre enfant puisse être accepté au sein de l'établissement.**

L'admission sera approuvée lors d'un entretien après la période d'adaptation validée par les différentes parties (l'enfant, ses responsables légaux et l'équipe pédagogique). Lors de cette rencontre, nous répondrons à vos éventuelles questions relatives à la bonne compréhension de ce livret.

Dossier à nous remettre par courrier ou en mains propres

(Coordonnées en haut de page 1)

Partie I :

Les chartes d'engagement aux valeurs et à la vie de l'école

Valables pour l'ensemble de la scolarité

(Si des changements significatifs sont actés, des avenants vous seront transmis pour signature)

Sommaire :

- Charte d'engagement aux valeurs et à la vie de l'école
  1. Le projet pédagogique et sa mise en place au quotidien (p.4-5)
  2. La co-éducation : le lien entre l'école et la famille (p.6-7)
  3. La période d'adaptation des nouveaux Girafons (p.7-9)
  4. Les incontournables de la vie scolaire (p.9-10)
  5. Les modalités de départ de l'école (p.10-11)

1. Le projet pédagogique et sa mise en place au quotidien

.

Chaque famille inscrivant ses enfants à École des Girafons s'engage à respecter et à soutenir son approche pédagogique. Il est donc essentiel de comprendre concrètement ce modèle avant de s'engager. Voici un petit résumé de ce que seront nos choix pédagogiques au quotidien. Nous nous emploierons à nourrir chaque semaine un équilibre entre tête, cœur et corps, à travers différentes activités soutenantes et diversifiées, chacune de ces parts étant aussi précieuse à développer chez l'enfant pour son équilibre et son avenir.

La tête

Socle commun : L'école s'engage à proposer aux élèves un contenu scolaire permettant l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des temps de travail au quotidien, principalement le matin, sont attribués aux domaines mathématiques et français. L'après-midi est davantage réservé aux autres domaines d'éveil, artistiques, culturels, corporels, etc.

Une pédagogie plurielle : Les enseignantes s'appuient sur des pédagogies multiples : Montessori, Freinet, pédagogie par la nature, pédagogie de la coopération, etc. Concrètement, cela se décline par l'utilisation de matériels spécifiques, par une organisation spatiale en coins dédiés à certaines activités, par la coopération quotidienne entre les enfants de tous les âges.

Vers une autonomie dans les apprentissages : L'apprentissage de l'autonomie a une place prépondérante dans notre école. Dès le plus jeune âge, les enfants sont invités à faire par eux-mêmes, l'équipe éducative étant là pour le guider, l'étayer et l'aider au besoin mais non pour faire à sa place. Il apprend ainsi à devenir autonome dans les actes du quotidien (gérer ses affaires personnelles par exemple) pour accéder ensuite à une autonomie dans ses apprentissages.

L'enfant acteur et citoyen : Dans toutes les pédagogies que nous utilisons et les activités que nous proposons, nous favorisons une démarche active où l'autonomie et les notions de choix et de responsabilité ont une part importante. Une partie des activités et ateliers est proposée ou choisie par les enfants selon leurs centres d'intérêt, une autre partie est choisie par les enseignantes, pour assurer le suivi d'acquisition du socle commun.

Les Tuwhaïpapas, enfants de 3 à 6 ans, évoluent dans une ambiance Montessori avec l'utilisation de matériel spécifique en alternance avec des ateliers collectifs. Cette pédagogie se fonde en effet sur l'acquisition de l'autonomie, respecte les besoins et le rythme de chacun. À certains moments, les enfants sont libres de choisir les activités qui les nourrissent et sont progressivement invités à faire preuve de créativité et d'initiative. Ils prennent part à des temps de réflexion et de questionnement lors d'ateliers philosophie et de conseil d'enfants adaptés à leur âge.

Les Zarapapas-Zarafas, enfants de 6 à 11 ans, alternent également entre des temps de travail en collectif et de travail en autonomie, notamment avec le matériel autocorrectif PIDAPI. Chaque enfant a ainsi la possibilité d'avancer à son rythme dans les apprentissages. Chaque semaine, les enfants participent à un temps de « projet libre » où ils choisissent un sujet sur lequel ils ont envie de travailler, de découvrir, d'apprendre et le déclinent sur le support de leur choix (affiche, maquette, film, etc.) accompagnés et étayés par les enseignantes.

Des liens entre les tranches d'âge et les différentes pédagogies sont régulièrement impulsés.

Une à deux fois par semaine, les enfants participent au conseil des enfants où ils ont la possibilité d'œuvrer à

l'amélioration de la vie dans l'école en proposant d'échanger sur des thématiques de la vie quotidienne ou sur des propositions/envies de projet à aborder en classe. Les accords de groupe sont alors, en partie, codécidés par et avec les enfants après écoute et prise en compte des différents avis. Au quotidien, il s'agit pour les enfants d'apprendre à composer avec les besoins du collectif et ses besoins propres. Par ce biais, les enfants développent leur argumentation, leur esprit critique, l'acceptation du compromis et s'éduquent à la citoyenneté.

L'individuel et le groupe : De manière transversale, les élèves seront amenés à tendre vers un équilibre, entre temps individuels et temps en groupe (allant du petit groupe, au grand groupe, voire l'école entière), entre goûter à de nouvelles pratiques et s'engager plus durablement dans une activité. Il s'agira également d'apprendre les notions de liberté, de choix, de patience et de persévérance guidée. Le mélange subtil entre tous ces éléments permettra aux élèves de s'outiller pour être bien avec eux-mêmes, tout autant qu'avec les autres, et faire des choix réels pour construire leurs apprentissages et la vie de leur école.

Le cœur

« L'intention de la Communication Non Violente (CNV) est de créer une qualité de relation avec soi-même et avec les autres, qui permette de satisfaire les besoins fondamentaux de chacun. (…) Elle permet de décoder dans les messages des autres ce qu'ils veulent vraiment dire derrière des propos ou des comportements qui nous dérangent au premier abord. »

Résumé du processus de Marshall Rosenberg

La CNV est au cœur du projet fondateur de École des Girafons et est un outil indispensable pour favoriser la bienveillance, la confiance dans les relations enfant-enfant, enfant-adulte, adulte-adulte et faciliter la gestion des conflits.

L'imprégnation de l'enfant par la posture de l'adulte : L'équipe pédagogique est formée à minima aux trois modules de base de la CNV, celle-ci étant une base commune et un chemin en constant apprentissage pour tou.t.es. Nos postures d'accueil de ce que vivent les enfants s'inscrivent donc dans une aspiration à comprendre, accompagner et soutenir ce qui les traverse et les dépasse parfois de façon vulnérable.

Lien à soi : De manière hebdomadaire, les enfants participent à des ateliers (cercles, jeux divers, etc.) d'éducation émotionnelle. Ces ateliers peuvent être animés par les enseignantes ou l'intervenante référente, formée à la CNV, une des fondatrices du projet de l'école. Ils permettent aux enfants d'apprendre à se connaître, à se comprendre, à oser dire, à exprimer ses émotions et à repérer les besoins sous-jacents. L'accueil de la vie émotionnelle soutient la disponibilité pour les apprentissages scolaires.

Lien aux autres : Au quotidien, la notion de coopération est expérimentée à travers différentes activités : conseils d'enfants, « cercles du nous » (temps d'ouverture et de fermeture de la semaine partagés entre tous les enfants de l'école), débats philosophiques, jeux coopératifs, théâtre forum, travaux de groupe, tutorat, etc.

Le corps

Lien avec la nature : Au fil des saisons, les enfants seront amenés à passer du temps à l'extérieur que ce soit lors des temps de jeux libres ou dans diverses activités proposées : activités physiques et corporelles, sportives, artistiques,

jardinage (potager), etc.
Une demi-journée par semaine, les enfants participent à un temps d'école en forêt dans un espace gracieusement prêté à l'école par un particulier. C'est l'occasion pour eux d'être en connexion avec le milieu naturel forestier, l'appréhender et le connaître pour mieux le comprendre, le respecter et le protéger. Ces sorties en forêt se font sous réserve d'une météo favorable (température, vent, pluie) afin de se faire en toute sécurité et d'être vécu comme une expérience agréable et non contraignante.

Lien à soi et aux autres : L'école propose par alternance des activités d'expression, d'art et de pratiques corporelles : danse, théâtre, musique, arts visuels, méditation, yoga, etc. De manière transversale, ces expériences soutiennent également la connaissance de soi.
Concrètement, une demi-journée par semaine, animée par une intervenante formée, est consacrée au théâtre à travers des jeux, des improvisations, des apprentissages de textes. Cela soutient le besoin de mouvement du corps, l'expression de la part créative de chacun et nourrit la confiance et l'estime de soi.

L'organisation spatiale au service de la liberté de mouvement : Pour respecter les besoins physiologiques, les classes ont été pensées pour que les enfants puissent circuler librement et adopter des positions de travail diverses facilitant leur concentration. De plus, ils ont à leur disposition du matériel soutenant leurs besoins différents de mouvement (balle à picots, élastique de pieds de chaise etc.).

2. La co-éducation : le lien entre l'école et la famille

La coéducation permet la coopération entre les familles et l'équipe pédagogique. Elle consiste à avancer en cohérence vers des postures et un langage commun au service de l'enfant.
Votre enfant va participer à une aventure collective respectueuse de ses aspirations, ses apprentissages, pour lui-même et au sein d'un groupe. Il vivra au sein de cette école, une certaine façon de relationner, d'aborder les conflits, de penser ses choix. Pour certains, ce sera peut-être du connu, la continuité d'une ambiance familiale habituelle ; pour d'autres, une découverte, un changement. Votre soutien sera, de ce fait, précieux.

S'informer, communiquer, échanger : Nous organisons deux fois par an des réunions pédagogiques avec l'ensemble des parents, en début et en fin d'année. Ces réunions sont le moment de partager le vécu de la classe, les projets, de répondre à vos questions et d'échanger autour de sujets divers. Le recueil de vos avis est une matière précieuse pour coconstruire le quotidien de votre enfant à École des Giralons.

Accompagner : L'enfant et ses besoins sont au cœur de notre projet. Il est important de le prendre en compte dans toutes ses parts. Un lien nécessaire de co-éducation, passant par la communication, la transparence, la compréhension est alors primordiale entre les différents acteurs, à savoir ici les membres de l'équipe pédagogique et les responsables légaux.

C'est en ce sens que des rendez-vous annuels lors de la remise des livrets en janvier-février sont organisés. Ils permettent de faire un point sur l'enfant, dans sa scolarité, sa vie dans l'école et plus largement dans son entièreté prenant en compte le corps, le cœur et la tête. Au-delà de ce rendez-vous établi, des échanges ponctuels au cours de l'année peuvent être demandés par l'une des deux parties, ou les deux, si le besoin s'en fait ressentir.

En cas de besoins spécifiques ou de difficulté(s) particulière(s) récurrente(s) chez l'enfant repérés par l'équipe, cette dernière, et possiblement un.e membre du CA, rencontrera la famille pour évoquer différents points et discuter sereinement de la situation. Aussi, il sera intéressant d'échanger en s'appuyant objectivement sur des observations

d'éléments factuels (comportementaux, scolaires, etc). Cet entretien sera alors l'occasion de réfléchir ensemble à des solutions adaptées à l'enfant en coconstruisant un parcours de soutien.

Si les propositions de soutien ne sont pas concrétisées ou refusées par la famille, alors l'équipe pédagogique se réserve le droit d'aménager les modalités d'accueil de l'enfant suivant ses besoins, par exemple par la mise en place d'un accueil à temps partiel. En dernier recours, la remise en question de sa scolarisation à l'école des Girafons pourra être envisagée.

Un changement de structure peut être proposé dans les cas suivants :

- L'enfant présente des besoins spécifiques nécessitant un accompagnement individuel (exemple : AESH) et un suivi adapté
- Des désaccords majeurs existent entre la famille et l'équipe pédagogique, empêchant la coéducation

L'école vous est ouverte ! Chaque parent ayant envie et à cœur de transmettre un savoir, une compétence ou partager son vécu est le bienvenu dans l'école pour le partager avec les enfants lors d'un échange ou d'une activité pour une séance unique ou plusieurs séances.
Une immersion en classe, en posture d'observateur.rice, peut également vous être proposée, une fois par an, pour vous permettre d'appréhender le vécu quotidien de votre enfant et de mieux comprendre le fonctionnement et l'organisation de la classe, et plus généralement de l'école.

3. La période d'adaptation des nouveaux Girafons

Pourquoi une période d'adaptation ?

Tout nouvel enfant est d'abord inscrit pour **une période d'adaptation de 2 mois** (comprenant les vacances de la Toussaint).

Pour les familles et l'équipe pédagogique, cette période est l'occasion de vérifier si nos engagements d'une part à l'égard de l'enfant et de ses parents et d'autre part à l'égard de l'école et de l'association sont respectivement honorés.
C'est un temps d'observation de l'enfant qui permet aux deux parties de vérifier si le modèle pédagogique de l'école convient véritablement à ses besoins de construction et d'épanouissement.

À l'issue de cette période d'adaptation, un entretien avec la famille, lors de la semaine précédant les vacances de la Toussaint, permettra de partager nos observations respectives relatives au vécu de l'enfant et au vécu des parents (pédagogique et associatif) depuis la rentrée à l'école des Girafons. Dans ce cas, l'élève sera admis pour l'année scolaire et dans le cas inverse, notre engagement mutuel s'arrêtera là.

À l'inscription de l'enfant	À la fin de la période d'adaptation	
Date :	Date :	
Signatures des représentants légaux précédées de la mention « Bon pour accord »	Pour les PS, si prolongation, date :	
	Les représentants légaux	L'enseignant(e) référent(e)

NB : Les frais de la période d'adaptation ne sont pas remboursables et ne constituent pas un engagement définitif d'admission.

Les modalités d'accueil spécifiques pour les enfants de 3 ans (Petite Section) :

Avant l'entrée à l'école

Les modalités d'accueil de l'enfant relatives à son temps de fréquentation de l'école (temps partiel / temps plein) à la rentrée sont établies en concertation avec les parents lors d'un premier rendez-vous individualisé avec chaque nouvelle famille avant septembre.
Une scolarisation de l'enfant à mi-temps est fortement encouragée par l'équipe pour la première période de début septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint ou à minima lors des premières semaines suivant la rentrée en raison de la grande fatigabilité des enfants de cette tranche d'âge et de leur familiarisation progressive à un nouvel environnement.
Lors de sa rentrée à l'école, l'enfant aura acquis la propreté. Pour pallier aux accidents éventuels, trois autres tenues complètes de change sont demandées aux parents qui dédieront un sac à cet effet au porte-manteau de leur enfant. En effet, une possible régression de l'enfant dans un nouvel environnement est envisageable.
Sur le plan du langage, il sera suffisamment à l'aise pour être en capacité d'exprimer à minima ses besoins physiologiques.

La période d'adaptation spécifique aux PS

Tout nouvel enfant de 3 ans est d'abord inscrit pour **une période d'adaptation de 2 mois** (comprenant les vacances de la Toussaint), renouvelable une fois (comprenant les vacances de Noël).

L'équipe pédagogique se réserve la possibilité de renouveler la période d'adaptation jusqu'aux vacances de Noël si l'enfant suscite des questionnements relatifs à son bien-être à l'école. L'équipe pourra alors demander à la famille de prolonger la scolarisation de leur enfant à mi-temps ou avec une autre forme de temps partiel jusqu'à la fin de cette période. La famille peut aussi faire la demande de ce renouvellement.
Dans tous les cas, l'écolage est payé à 100 % de septembre à décembre. Si après Noël, un temps partiel reste plus adapté pour l'enfant, il y aura concertation avec la famille sur le ratio de temps de présence hebdomadaire de l'enfant et sur le montant de l'écolage.

Pour un accueil en douceur

Les doudous très soutenants et rassurants pour les enfants pourront entrer dans la salle de classe !
Les tétines ne pourront être utilisées que pendant les temps de sieste et les temps calmes. L'enfant sera accompagné

vers un détachement progressif de cet objet transitionnel.
En raison de leur plus grande fatigabilité et d'un réel besoin de repos, les enfants de 3 ans n'intègrent l'école en forêt avec les autres enfants de leur classe qu'à la dernière période de l'année, à savoir après les vacances de Pâques.

A la fin de la période d'adaptation

Il est envisageable pour la famille de faire le choix d'un mi-temps pour son enfant pour la durée qu'elle souhaite lors de cette première année. Cependant, un écolage à temps plein lui sera demandé pour les besoins financiers de l'école (Un enfant à mi-temps = Une place réservée pour l'année en cours et les années suivantes).

4. Les incontournables de la vie scolaire

L'agenda annuel :

Pour information, un calendrier vous sera remis au cours de la première période pour préciser les dates et/ou événements importants pour l'année.

Horaires de l'école :

	TW (Tuwhaïpapas) : 3-6 ans	**ZPP-ZF (Zarapapas-Zarafas) :** 6 – 11 ans
Matin	8h45 – 9h10 : Accueil Votre enfant est attendu en classe avant 9h afin que les enfants puissent commencer leur journée en faisant groupe.	
	9h10 – 11h30 : Activités scolaires	9h10 – 12h15 : Activités scolaires
Midi	11h30 – 12h : Repas (1er service) 12h – 13h30 : Récréation	12h15 – 12h40 : Repas (2ème service) 12h40 – 13h : Repas (3ème service) 13h – 13h30 : Récréation
Après-midi	13h30 – 16h30 : Activités scolaires	
	16h30 – 17h : Accueil Fermeture du portail à 17h	

Assiduité et maladie :

Les parents s'engagent à informer **par écrit** l'école des raisons de toute absence ou retard, dans les meilleurs délais.
Toute absence prévue sera transmise dans le cahier jaune et en cas de dernière minute, par un courriel sur ecoledesgirafons@orange.fr .

En cas de maladie non contagieuse, il est de la responsabilité de chacun.e (équipe pédagogique et responsables légaux) d'évaluer la capacité de l'enfant à pouvoir profiter des propositions de l'école.
En cas d'absences répétées, l'équipe se réserve le droit de les questionner lors d'un entretien.
En cas de maladie contagieuse, vous êtes fortement invité à garder votre enfant à domicile pour prendre soin du groupe.
Certaines maladies contagieuses nécessitent un certificat médical comme varicelle, coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, etc.
Sur le temps scolaire, l'équipe étant responsable de la sécurité physique des enfants, nous pouvons être amenés à prodiguer des soins de base (désinfection des plaies, pommade pour hématomes…) et contrôler la température à l'aide

d'un thermomètre frontal. Au besoin, les responsables légaux seront informés et amenés à venir récupérer leur enfant.

En cas de demande d'absence de longue durée (pour motif « évènement exceptionnel prévisible »), les responsables légaux doivent rédiger un courrier, avec accusé de réception, destiné à la direction de l'école indiquant les raisons et les dates de l'absence. Il sera décidé ensemble, enseignant référent-parent-enfant, des modalités de continuité des modalités scolaires en lien avec les apprentissages fondamentaux en cours (sous forme IEF, instruction en famille).

Le « bardafon » girafon :

Ce terme propre à notre école désigne l'ensemble du matériel indispensable aux enfants pour leur quotidien à l'école. Une liste précise est détaillée dans le dossier d'inscription ci-après.

L'école s'engage à fournir le matériel scolaire et les fournitures consommables nécessaires à chaque enfant pour travailler dans de bonnes conditions. Ce matériel sera réapprovisionné une fois par période, au-delà nous vous ferons appel pour le remplacer.

En cas de dégradations de matériel divers, l'équipe pédagogique peut demander le remplacement ou la réparation de celui-ci.

Les responsables légaux s'engagent à vérifier très régulièrement que le bardafon est complet, à accompagner leur enfant dans le rangement du casier dans le couloir et l'espace cantine.

Pour des raisons sanitaires, ils s'engagent également à vérifier au quotidien les boites de collations, gourdes et autres contenants alimentaires (vider, nettoyer et changer au besoin) dans l'espace-classe et dans le frigo.

Collation, repas, alimentation :

Une collation peut être prise de manière autonome le matin. L'équipe veillera à ce que l'enfant la mange le plus tôt possible afin qu'elle ne soit pas trop proche de l'heure du repas.

Au sein de l'école, nous préférons, sauf occasions festives, que les bonbons et autres sucreries soient consommés hors du temps scolaire.

Chaque matin, l'enfant arrive avec son repas qu'il va déposer dans le casier-repas à son nom et dans le frigo au besoin. Le repas peut être chaud et apporté dans une boite isotherme. Il ne sera pas réchauffé sur place.

Tous les midis, le repas est pris dans l'espace cantine, ou sous le préau si le temps le permet.

Pour l'anniversaire de votre enfant, il est possible d'organiser un rituel Montessori, avec votre présence, pour lequel vous pouvez apporter un gâteau à partager avec les autres enfants de la classe.

5. Le départ de l'école

Le départ de l'école d'un enfant peut se faire à tout moment de l'année scolaire (à la fin de la période d'adaptation, en cours d'année ou à la fin d'une année). Il peut être à l'initiative :

- de la famille (responsables légaux et/ou enfant) ;
- de l'équipe pédagogique et/ou du Cercle d'Administration et de Coordination de l'association : si l'équipe enseignante pense que l'enfant a besoin d'un suivi plus adapté *(cf. « la coéducation, accompagner »)* ou si un ou des engagements pris dans les différentes chartes signées ne sont pas respectés.

- Des deux parties (famille et équipe pédagogique et/ou cercle).

Dans tous les cas, l'équipe pédagogique informera les autres enfants du départ de leur camarade ainsi que les parents de l'école dès la confirmation du départ de ladite famille.

Le dernier jour, l'enfant partira avec son matériel scolaire, le livret de suivi, l'ensemble de ses affaires et le certificat de radiation.

Afin d'accompagner au mieux cette étape, un rituel de départ sera proposé à l'enfant avec l'aval et la présence des parents s'ils le souhaitent. Une date et un créneau seront définis par l'équipe pédagogique et les parents, avec un moyen/modalité/support qui conviendrait à tou.te.s.

Les modalités de départs sont explicitées dans la charte d'engagement associatif.

Les modalités de départ en fin d'année scolaire

En cas de départ en fin d'année scolaire, la famille s'engage à l'annoncer le plus tôt possible à l'équipe pédagogique afin que l'école puisse préparer sereinement son départ et les démarches d'accueil de nouveaux enfants-famille pour la rentrée suivante.

Dans ce cadre-là, la famille s'engage à payer l'écolage des mois de juillet et août suivants la fin d'année scolaire en cours *(cf. « frais de scolarité / écolage » dans la charte d'engagement financier)*.

Pour information, dans cette perspective d'anticipation, un sondage est distribué aux familles chaque année dans la période de janvier-février.

École des Girafons
Le Bourg
24470 Champs-Romain

Tél : 05 24 12 19 38
Courriel : ecoledesgirafons@orange.fr

Partie II :
Le dossier d'inscription à
École des Girafons
pour l'année scolaire à venir

Sommaire :

Les documents à remplir et à signer

- ☐ Coordonnées (p.14-15)
- ☐ Fiche sanitaire enfant 1 (p.16-17)
- ☐ Fiche sanitaire enfant 2 (p.18-19)
- ☐ Autorisations diverses : sorties scolaires, personnes habilitées et droit à l'image (p.20-21)
- ☐ Bardafon (p.22-23)
- ☐ Bulletin d'adhésion à l'association (p.24)

Les documents à fournir

- ☐ Photocopies des pages du carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou certificats de vaccination du médecin
- ☐ Certificats d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident »
- ☐ 1 chèque correspondant au premier mois de la période d'adaptation *(encaissé avant le 15 septembre)*
- ☐ 2 chèques correspondant aux frais de précaution *(non encaissés)*
- ☐ Adhésion à l'association *(prix libre)*
- ☐ Attestation de Quotient Familial de la CAF ou MSA

Tous les documents sont à signer par les deux responsables légaux.
Dossier à nous remettre par courrier ou en mains propres.

Nom et Prénom de l'Enfant

. . . . . .

Coordonnées

L'élève 1 et son parcours

Nom : …….. Prénom : ……

Né(e) le : ……../ …… / ……. □ Fille □ Garçon

Nationalité :…… Langue(s) parlée(s)……

Adresse : ……

……

Partie ci-dessous à ne remplir uniquement dans le cadre d'une nouvelle inscription

- L'enfant va rentrer en petite section : son mode de garde actuel est
  - □ À la maison
  - □ En crèche ou micro-crèche / MAM / chez une nounou

- L'enfant est actuellement scolarisé.e en *(préciser le niveau de classe)* : ……
  - □ En IEF
  - □ À l'école *(nom et coordonnées)* : ……
    ……

L'élève 2 et son parcours *(à ne remplir qu'en cas de fratrie)*

Nom : …….. Prénom : ……

Né(e) le : ……../ …… / ……. □ Fille □ Garçon

Nationalité : …… Langue(s) parlée(s)……

Adresse : ……

……

Partie ci-dessous à ne remplir uniquement dans le cadre d'une nouvelle inscription

- L'enfant va rentrer en petite section : son mode de garde actuel est
  - □ À la maison
  - □ En crèche ou micro-crèche / MAM / chez une nounou

- L'enfant est actuellement scolarisé.e en *(préciser le niveau de classe)* : ……
  - □ En IEF
  - □ À l'école *(nom et coordonnées)* : ……
    ……

Fratrie

Prénoms et années de naissance des frères et/ou sœurs *(non-inscrits à l'école) :*

Prénom	Frère ou sœur ?	Date de naissance

Responsables légaux

Responsable légal 1

Nom : …….. Prénom : ……

□ Père □ Mère Autorité parentale : □ oui □ non

□ Autre *(préciser tuteur.rice ou lien de parenté)* : ……

Adresse : ……

……

Profession : ……

Tél : portable …… Fixe …… Pro ……

Email (*en majuscule)* : ……

Responsable légal 2

Nom : …….. Prénom : ……

□ Père □ Mère Autorité parentale : □ oui □ non

□ Autre *(préciser tuteur.rice ou lien de parenté)* : ……

Adresse : ……

……

Profession : ……

Tél : portable …… Fixe …… Pro ……

Email (*en majuscule)* : ……

Merci de nous faire part de tout changement éventuel de coordonnées le plus rapidement possible.

Date : Signatures :

Fiche sanitaire enfant 1 : *Année scolaire 20…… /20……*

Nom et prénom de l'enfant : …… Né(e) le : ……../ …… / ……..

Poids approximatif en début d'année : …… Groupe Sanguin *(optionnel)* : ……

Adresse : ……

……

Personnes à prévenir en cas d'urgence

	Nom	Prénom	Téléphones
Responsable légal 1			
Responsable légal 2			
Autre *(préciser)* : ……			

Médecin traitant

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

Tél : ……

Renseignements médicaux

- **L'enfant suit-il un traitement médical régulier ou ponctuel ?**

  ☐ Non
  ☐ Oui => Joindre **une ordonnance récente** et les médicaments correspondants (médicaments Dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée d'un médecin, et en dehors d'une concertation avec l'équipe pédagogique.

- **L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ou médicamenteuses connues ?**

  ☐ Non
  ☐ Oui => Préciser lesquelles : ……

  ⇨ Joindre le certificat médical les attestant précisément + une copie du PAI existant**.**
  Le protocole d'urgence et la ou les trousses médicales devront être données à l'enseignante référente.

- **Intolérances ou régimes alimentaires spécifiques** *(préciser)* **:** ……

  ……

- **L'enfant a-t-il eu des difficultés de santé ?** *(Ex. : maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, etc.)*

  ☐ Non

  ☐ Oui => Indiquer la ou lesquelles en précisant les dates ainsi que les précautions à prendre :

  ……

  ……

  => Y a-t-il un risque de récidives ? Non / Oui

  => Y a-t-il des suites éventuelles ? Non / Oui *(préciser)* : ……

- **Appareillage**

Cocher si votre enfant porte :

- ☐ Des lentilles, des lunettes
- ☐ Des prothèses dentaires
- ☐ Des prothèses auditives
- ☐ Autres (préciser) : ……

Si besoin, préciser les précautions à prendre : ……

……

- **Aménagement scolaire et prise en charge extérieure**

Indiquer si votre enfant bénéficie /a bénéficié encore d'un aménagement scolaire particulier :

- ☐ PAI : Projet d'accueil individualisé
- ☐ PPS : Projet personnalisé de scolarisation
- ☐ Tiers temps

Votre enfant bénéficie/a bénéficié d'une prise en charge extérieure spécifique, veuillez préciser :

- Laquelle *(orthophonie, psychologue, psychomotricienne, etc.)* : ……
- Sa fréquence : ……
- La date de début (et de fin éventuellement) : ……

⇨ Pour soutenir la co-éducation, merci de joindre une copie du compte-rendu/bilan du spécialiste

Nous, soussigné.e.s, …… et ……., responsables légaux, certifions l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.
Nous acceptons, qu'en cas d'urgence, l'équipe pédagogique fasse appel aux services médicaux.
Nous acceptons qu'au cas où aucun responsable légal de l'enfant ne soit joignable, l'équipe pédagogique contacte les « personnes à prévenir » mentionnées ci-dessus et nous autorisons celles-ci à signer les documents de sortie et à sortir l'enfant de l'école.
Nous nous engageons à informer l'école de toute modification importante concernant l'état de santé de notre enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Date : Signatures :

Autorisations diverses : *Année scolaire 20…… /20……*

Pour l'enfant 1 *(nom, prénom)* : ……

Et l'enfant 2 *(nom, prénom)* : ……

Les personnes habilitées à venir chercher l'élève (ou les élèves) à la sortie de l'école

Ce document permet de préciser les personnes habilitées à venir récupérer le ou les enfant(s) en fin de journée lors de l'accueil qui se tient de 16h30 à 17h.

Nous, soussigné.e.s, ……., responsable légal 1, et ……., responsable légal 2, autorisons les personnes désignées ci-dessous à venir chercher/récupérer notre enfant à l'heure habituelle de sortie tous les jours de la semaine, sous réserve qu'elles présentent une pièce d'identité, déchargeant ainsi le personnel de l'école de toute responsabilité.

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant/les enfants

Dans le cas d'une autorisation exceptionnelle (personne ou horaire spécifique), merci de nous fournir une autorisation écrite.

Sorties scolaires

Nous, soussigné.e.s, ……., responsable légal 1, et……., responsable légal 2, autorisons la participation de notre enfant à toutes sorties organisées dans le cadre des activités scolaires et à être transporté dans le véhicule personnel des membres de l'équipe ou des parents d'élèves, sous couvert de l'assurance (MAIF) de l'association AinsiFontLesGirafons.

Droit à l'image - Publications internes à l'école et à l'association

L'article 9 du Code Civil dispose que ''chacun a droit au respect de sa vie privée''. Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

- J'autorise École des Girafons à photographier ou filmer mon enfant/ mes enfants et nous-mêmes dans le cadre d'activités scolaires ou associatives.

- J'autorise École des Girafons à utiliser les images en classe et/ou pour une publication adressée à la famille.

- J'autorise École des Girafons à utiliser les images sur ses différents supports de communication (journal, plaquettes, site internet, blog).

Dans le cas d'une utilisation des images par des médias extérieurs (ex : presse), une autorisation spécifique vous sera demandée.

Date : Signatures :

Bardafon : matériel nécessaire au confort de l'enfant à l'école

Partie à conserver chez vous pour être sûr.e de ne rien oublier !!

Pour les enfants de 3 à 6 ans (Thuwaïpapas) :

Dans l'école

Pour la classe :

- Une gourde (hauteur max : 23 cm) **avec le prénom de l'enfant**
- Deux boites de mouchoirs

… dans mon casier (couloir) :

- Des bottes de pluie
- Une paire de chaussons
- Une paire de baskets

… sur mon porte-manteau (couloir) :

- Un sac « qui dort à l'école » avec : des vêtements de rechange (2 tenues complètes à vérifier et renouveler au besoin cad : pantalons, tee-shirt, pull, slip/culotte, chaussettes), des vêtements de pluie (tenue complète imperméable : pantalon + veste ou combinaison) et une casquette/un chapeau
- Un **sac à dos** « qui rentre à la maison » avec : un objet de réconfort (si besoin), une boite hermétique avec la collation (si envie) **avec le prénom de l'enfant**

Dans mon bardafon de girafon de TW, je mets …

Dans mon casier repas

- Un panier repas avec une gamelle isotherme pour garder le repas au chaud
- Une serviette de table nominative (si envie)
- Une paire de crocs ou chaussons

Dans le dortoir

(pour les enfants faisant la sieste)

- Une couverture / un duvet
- Un oreiller (si envie)

Dans mon bardafon de girafon de ZPP – ZF, je mets …

Dans mon casier repas

- Un panier repas avec une gamelle isotherme pour garder le repas au chaud
- Une serviette de table nominative *(si envie)*
- Une paire de crocs ou chaussons

Dans l'école

Pour la classe :

- Une trousse vide *(l'école fournit le matériel)*
- Si envie, une 2ème trousse avec des crayons de couleur et feutres
- Une gourde **avec le prénom de l'enfant**
- Deux boites de mouchoirs

Dans mon casier :

- Des bottes de pluie
- Une paire de chaussons
- Une paire de baskets

… sur mon porte-manteau :

- **Un sac « qui dort à l'école »** avec : des vêtements de rechange, des vêtements de pluie (tenue complète imperméable : pantalon + veste ou combinaison) et une casquette/un chapeau
- **Un sac à dos** « qui rentre à la maison » avec : une collation *(si envie)*, un objet de réconfort *(si besoin)* *=> ce sac servira pour l'école en forêt*

Association

Ainsi Font Les Girafons

École des Girafons

Bulletin d'adhésion familial pour l'année : ……

Noms ……

Prénoms ……

Adresse postale : ……

Adresse mail : ……

A donné la somme de …… € et ce paiement est effectué en :

- Espèce
- Chèque
- Virement

Le montant de l'adhésion est à prix libre.

Cette adhésion donne également le droit de participer à l'Assemblée Générale de l'association.

Fait à ……, le ……

Signature des membres de la famille adhérente :